



Thierry CLAVERIE
L'inspecteur d'académie - DASEN

Angoulême, le 15 janvier 2024

Cité administrative du Champ de Mars, Bât B - Rue Raymond
Poincaré, 16023 ANGOULÊME Cedex

L'inspecteur d'académie

Affaire suivie par:
Monsieur Alain Prinsaud pour le 1er degré
Chargée de mission pour le 2nd degré

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Messieurs les professeurs de collèges
et lycées

S/C
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Objet: Appel à candidature « Prix de l'éducation citoyenne **2024** de l'ANMONM de la Charente »

Le Prix de l'éducation citoyenne récompense des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur école, collège ou lycée.

Cette année encore, un appel à candidature est lancé par la section départementale de l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite afin de décerner des prix selon deux catégories de participation. Les récompenses peuvent être attribuées à titre **individuel** ou **collectif** :

Les prix individuels sont attribués aux élèves des **collèges et des lycées** qui se sont particulièrement distingués par leur comportement quotidien. Ils récompensent les actions menées au service de la collectivité scolaire : actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de dévouement à l'égard d'autres élèves, initiatives diverses au sein de l'établissement, etc.

Les prix collectifs sont décernés à des groupes d'élèves d'**écoles, collèges et lycées** ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté : amélioration du cadre de vie, solidarité avec un ou des camarade(s), une animation culturelle, etc.

Les équipes éducatives rédigent leur dossier de candidature pour mettre en valeur une action déjà existante. Ainsi, il ne s'agit pas de s'engager dans un nouveau projet.

Des documents peuvent être fournis : rapport de motivation, articles de journaux, photographies ou autres. Chaque école, collège ou lycée doit se limiter à trois candidatures.

Les candidatures sont transmises à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente par :

- les inspecteurs de l'éducation nationale, pour les écoles
- les chefs d'établissement, pour les collèges et les lycées

Pour procéder à la sélection des dossiers, un jury départemental est composé de personnalités qualifiées désignées par l'association départementale des membres de l'Ordre national du Mérite et par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Il établit le palmarès départemental, après examen des dossiers transmis.

Le montant et la répartition des prix par catégorie sont décidés par l'association départementale des membres de l'Ordre national du Mérite, après concertation avec le jury.

La distribution des diplômes et des récompenses aura lieu lors de l'assemblée générale qui se tiendra le **samedi 25 mai 2024, à Angoulême**. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.

Avant la remise de leur prix, les lauréats seront à l'honneur par la mise en valeur de leur projet. À ce titre, ils prendront soin d'en préparer une présentation interactive en amont.

Le calendrier arrêté précise le déroulement du concours jusqu'à la sélection des projets et la remise des prix :

9 janvier 2024	Appel à candidatures : courrier signé de Monsieur le directeur académique + fiche candidature
mi-janvier 2024	Point d'étape : suivi des retours d'intention de participation par le jury départemental
31 janvier 2024	Date limite de retour des dossiers de candidature
20 mars 2024	Etude des dossiers et sélection par le jury départemental –transmission des résultats aux participants
Jusqu'au 17 mai 2024	Préparation par les écoles et établissements lauréat.e.s d'une présentation de leur projet et transmission à l'attention de pierre.waendendries@orange.fr
Samedi 25 mai 2024	Remise des prix à Angoulême (jour de l'AG de l' ANMONM)

La participation à ce prix concourt à la maîtrise des compétences sociales et civiques que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. À ce titre, il a vocation à encourager tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur travail quotidien à inculquer les valeurs civiques aux plus jeunes.

La section départementale de l'ANMONM de la Charente se réserve la possibilité de présenter en parallèle le meilleur dossier à la commission nationale du prix.

Monsieur Thierry CLAVERIE

Directeur académique des services de l'éducation Nationale



Monsieur Pierre WAENDENDRIES

Le Président de la Section départementale de la Charente de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite

